

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 09 avril 2015

DATE DE CONVOCATION : 03 avril 2015

N°2015-03-03

Conseillers en exercice : 66
Conseillers titulaires et suppléants présents : 64
Conseillers votants : 55
Dont pouvoirs : 3

Pour : 55
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2015 et le 09 avril 2015 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Blanzac Porcheresse, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Maryse BOUCHER-PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - AUBEVILLE : M. MONNET Lionel - BAINES : Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. DELETOÏLE Gérard, M. BAUDET Pierre - BARBEZIEUX : Mme SWISTEK Florence, Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, Mme LELIEVRE Dominique, Mme HUGUET Séverine, M. MEURAILLON André, M. DELATTE Benoît, M. GUERN Joël - BARRET : M. CHATELLIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques - BECHERESSE : M. MAURICE Jacky - BERNEUIL : M. ARSICAUD Jean-Marie - BLANZAC-PORCHERESSE : Mme GRENOT Marie-Pierre, M. SALLEE Jean-Philippe - BRIE SOUS BARBEZIEUX : M. ELION Jean-Pierre - BROSSAC : Mme SOULARD Annick, M. MAUDET Didier - CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe - CHAMPAGNE VIGNY : M. SAUMON Gérard - CONDEON : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian - CRESSAC ST GENIS : M. GALLAIS Denis - ETRIAC : M. MASSE Bernard - GUIMPS : M. RAVAIL Pierre - JURIGNAC : M. DECELLE Guy, M. COUSSY Jean-Marie - LACHAISE : M. BONNAUD Pascal - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques - LAMERAC : M. MOUCHEBOEUF Michel - LE TATRE : M. DESSE Bernard - MAINFONDS : M. BARBOT Jean-Pierre - MONTCHAUDE : M. BERGEON Frédéric - ORIOLLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique - PEREUIL : M. NEBOUT Franck - PERIGNAC : Mme EDELY Françoise, M. MONTENON Thierry - REIGNAC : M. DEAU Loïc - SAINT-AULAIS : M. HUNEAU Patrick - SAINT-BONNET : M. BUFFARD Georges - SAINT FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire - SAINT LEGER : Mme ROCHAIS Anne Marie - SAINT MEDARD : Mme MONNEREAU Françoise - SAINT-PALAIS-DU-NE : M. DUBROCA Allain - SAINTE SOULINE : M. GOHIN Christian - SAINT VALLIER : M. FAVREAU Patrick - TOUVERAC : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne.

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, M. PRISSET Christian, Mme IMBERT Pascale, M. CHAPUZET Jean-Paul, M. GUILLON Jean-Jacques, Mme MONTAUT Martine, M. CHABOT Jean-Michel, M. PETIT Bernard, Mme MARTINEAU Françoise, M. RAUTUREAU Jean-Michel, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

M. MARRAUD Jean-Luc, Mme GENDRINEAU Laurence, M. BLUTEAU Jacky, Mme PARIS Nicole, M. HILAIRET Joël.

Pouvoir :

Mme BELLOT Marie-Claude (Reignac) a donné pouvoir à M. DEAU Loïc (Reignac), Mme GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux), Mme GOUFFRANT Marie-Hélène (Chillac) a donné pouvoir à M. de CASTELBAJAC Dominique (Passirac).

N°3 - Objet : fixation du taux moyen pondéré de Taxe d'Habitation 2015

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président rappelle les éléments de contexte budgétaire présentés dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

Il propose de voter un taux intercommunal de TH de 9,12 % qui s'appliquera sur des bases prévisionnelles d'imposition de 17 415 247, et qui donne un produit attendu de 1 588 332 €. Ce taux est identique à celui de 2014.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte un taux moyen pondéré de taxe d'habitation de 9,12 % pour l'année 2015 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : **13 AVR. 2015**
Publié ou notifié le : **13 AVR. 2015**
Touvérac, le **13 AVR. 2015**

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 13 avril 2015
le Président,
Jacques CHABOT.

